## AR Prefecture

017-200041523-20250217-DEC95\_2025-AU Reçu le 17/02/2025



Décision n° 95 / 2025 ABE

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec la MSA des Charentes pour « débat théâtre lutte contre le suicide » le 18 avril 2025, pour un montant de 2 274.00€ TTC,
- Une convention de mise à disposition avec Charente Tourisme pour « la Coop'Charentes » du 31 mars au 01 avril 2025, pour un montant de 3 793.20€ TTC,
- Une convention de mise à disposition avec l'Association Gites de France et du Tourisme de Charente Maritime pour un « séminaire » le 18 février 2025, pour un montant de 794.40€ TTC,
- Une convention de mise à disposition avec Resante-vous accompagnement pour « un séminaire professionnel » le 08 avril 2025, pour un montant de 612,00€ TTC.

Fait à Jonzac, Le

1 7 FEV. 2025

Le Président Claude BELOT

Communauté des Commune de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 7006 17501 JONZAC Cede.



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge